

Rapport Annuel 2025

Comité d'audit



Table des matières

Introduction	3
Rôle et mandat	4
Composition et fonctionnement	5
Activités du Comité d'audit	6
Perspectives 2026	8
Abréviations et acronymes	9



Introduction

Mesdames et Messieurs les Représentant(e)s et Délégué(e)s,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2025 du Comité d'audit (CA) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Conformément à son mandat, le Comité a poursuivi sa mission de supervision indépendante de la Direction de l'Audit interne et de l'évaluation (DAIE) et de conseil sur les questions relatives à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle interne.

L'année 2025 a confirmé l'importance d'un dispositif de gouvernance robuste dans un environnement marqué par la contrainte budgétaire, l'évolution rapide des risques et les attentes accrues en matière de redevabilité.

Au cours de ses sessions, le Comité a examiné les rapports périodiques de la DAIE, le plan d'audit et d'évaluation 2025-2026, la révision de la charte de l'audit interne, la création de la charte du Comité d'audit, ainsi que le suivi des actions correctrices engagées par le

management à la suite des missions d'audit et celles préconisées par le Comité d'audit. Il a également porté son attention sur plusieurs sujets structurants, notamment la contractualisation et le suivi des protocoles d'accord et de subvention (PAS), la stabilisation des systèmes de gestion, la qualité de la prévision budgétaire, les impacts du contexte géopolitique sur la mobilisation des ressources et l'évolution des risques institutionnels.

Le Comité a relevé des avancées tangibles. La DAIE a poursuivi la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques, amélioré ses outils, modernisé ses méthodes de travail et maintenu un haut niveau d'exécution de ses missions malgré des contraintes de capacité. Le suivi des actions correctrices a continué de progresser et plusieurs actions significatives ont été finalisées par les unités concernées.

Le Comité a également accordé une attention appuyée à la politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux. Il se félicite des mesures prises pour renforcer le dispositif de

signalement, notamment le rôle désormais dévolu à la DAIE dans le traitement des alertes, et considère que cette évolution va renforcer l'indépendance des mécanismes et la culture d'intégrité.

Au-delà des progrès constatés, plusieurs défis demeurent. L'OIF devra poursuivre la consolidation de son système de contrôle interne, mieux hiérarchiser ses risques, accélérer la mise en œuvre des actions correctrices anciennes, renforcer l'anticipation budgétaire et adapter ses modes de gestion à un environnement de plus en plus évolutif.

Le Comité d'audit continuera d'accompagner l'Organisation avec exigence, indépendance et esprit constructif. Il adresse ses remerciements à la Secrétaire générale, à l'Administratrice, à la DAIE, à l'Auditrice externe ainsi qu'à l'ensemble des responsables opérationnels ayant contribué à ses travaux.



Mireille HARNOIS

Présidente du Comité d'audit

Paris, 15 juin 2026

Rôle et mandat

Le Règlement financier (RF) de l'Organisation stipule que le Comité d'audit est l'organe de gouvernance chargé de veiller à l'indépendance et à l'efficacité de la fonction d'audit interne et d'évaluation au sein de l'OIF.

Le Comité a pour mandat de donner un avis sur la qualité du système de gestion des risques et du contrôle interne, sur la base des travaux réalisés par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation.

À ce titre, il doit notamment :

- examiner et approuver les plans annuels et pluriannuels d'audit ;
- suivre la mise en œuvre des plans d'audit ;
- examiner la qualité des rapports d'audit et la pertinence des actions préconisées ;
- veiller à la coordination entre audit interne et audit externe ;
- suivre la mise en œuvre des plans d'actions du management ;
- veiller à l'existence et à l'efficacité d'une politique de lutte contre la fraude.
- formuler une recommandation sur la nomination du Directeur ou de la Directrice de la DAIE ;
- s'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne ;



Composition et fonctionnement



Mireille HARNOIS
Présidente



Fadi ABOU-ABDALLAH
Expert du Comité



Paul VERWILGHEN
Président CAF



Jean-Pierre MABENDE
Président CCP



Viorica VERDES
Moldavie



Bernardin ASSIENE
Cameroun



Fady ZEIDAN
Liban



Dr. Prom VICHETHSOPHORN
Cambodge

Conformément au Règlement financier, le Comité d'audit est composé de huit membres dans le respect d'une représentation régionale équilibrée.

Il comprend :

- Les présidents de la Commission administrative et financière (CAF) et de la Commission de coopération et de programmation (CCP), membres de droit ;
- Quatre représentants d'États et gouvernements membres désignés par le CPF ;
- Deux membres experts proposés sur la base de leurs compétences en audit et contrôle, dont l'un assure la présidence selon le mécanisme de rotation prévu.

L'année 2025 a été marquée par des évolutions de mandats dans le respect des dispositions applicables. Au cours de sa 132^{ème} session tenue à Kigali le 18 novembre 2025, le Conseil permanent de la Francophonie a entériné les décisions suivantes :

- Le remplacement du Président sortant, **M. Jean-Michel Cassiers**, par **Mme. Mireille Harnois**.
- La nomination de **M. Fadi Abou-Abdallah** comme nouveau membre proposé par l'Union francophone de l'audit interne (UFAI).

- L'entrée dans le comité d'audit du Liban et du Cambodge représentés respectivement par **M. Fady Zeidan** et **Dr. Prom Vichethsophorn**, en remplacement du Canada et du Niger dont les mandats étaient arrivés à terme.

En 2025, le Comité a tenu trois sessions ordinaires :

- 27^{ème} session : 3 février 2025
- 28^{ème} session : 15 mai 2025
- 29^{ème} session : 24 octobre 2025

L'Auditrice externe a participé aux réunions du Comité, contribuant à la complémentarité des dispositifs de contrôle et à la qualité des échanges.

De même, en fonction des sujets traités et de leur importance, des responsables opérationnels ont été conviés aux réunions du Comité d'audit pour discuter des résultats des missions d'audit réalisées au cours de la période et des actions promises par l'Administration.

D'autres points d'attention stratégiques ont inclus : la transformation de la gestion des PAS, la politique anti-fraude, l'enjeu de la digitalisation (code informatique), l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la gestion intégrée des risques.

Activités du Comité d'audit

Supervision de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation

Le Comité a exercé une supervision étroite de la DAIE en examinant les rapports d'activités trimestriels, l'état d'avancement du plan d'audit, l'utilisation des ressources budgétaires ainsi que la mise en œuvre des plans d'actions du management.

Le Comité a salué la qualité des travaux réalisés par la DAIE, la clarté croissante des rapports présentés et les efforts entrepris pour renforcer la planification, la mesure de performance et la modernisation des outils de gestion des missions.

Il a recommandé une lecture pluriannuelle des indicateurs de performance afin de mieux apprécier les tendances, la productivité et la valeur ajoutée de la fonction d'audit interne dans la durée.

Approbation du plan d'audit et d'évaluation 2025-2026

Le Comité a examiné puis validé le plan d'audit et d'évaluation 2025-2026, élaboré selon une méthodologie fondée sur les risques et nourrie par la consultation des principales parties prenantes.

Ce plan couvre notamment :

- la gestion des actifs ;
- la contractualisation et le suivi des PAS ;
- la stabilisation des outils de gestion ;
- la continuité des activités ;
- l'intelligence artificielle ;
- les enjeux de conformité financière ;
- plusieurs évaluations stratégiques de programmes.

Le Comité a encouragé la poursuite d'une planification agile permettant d'intégrer les risques émergents et les priorités nouvelles de l'Organisation.

Activités du Comité d'audit

Suivi des recommandations et responsabilisation managériale

Le Comité a maintenu une vigilance particulière sur la mise en œuvre des actions correctrices issues des missions d'audit.

Il a constaté et salué la clôture de nombreuses actions anciennes ainsi que l'amélioration du dispositif de suivi, avec notamment le rôle accru du Bureau de l'Administratrice dans le pilotage du suivi. Des actions demeurent toutefois ouvertes sur certains sujets structurels, tels que l'animation effective de la gestion des risques, l'amélioration du processus de budgétisation des dépenses, de gestion des fonds de prévoyance ou de pilotage et suivi des projets de l'OIF. Le Comité a invité les responsables concernés à accélérer leur mise en œuvre et à lever les obstacles persistants.

Cette exigence de suivi constitue un levier essentiel de transformation et de crédibilité du contrôle interne de l'Organisation.

Approbation du plan d'audit et d'évaluation 2025-2026

Les échanges du Comité d'audit ont également porté sur :

- les conséquences du contexte géopolitique sur les objectifs de mobilisation des ressources de l'Organisation ;
- la sécurité des systèmes d'information, dans un contexte où les risques cybernétiques évoluent à grande vitesse ;
- la clôture de certaines relations contractuelles sensibles, notamment dans le cadre des protocoles d'accord de subvention ;
- la qualité des prévisions budgétaires et du taux d'exécution.

Le Comité a insisté sur la nécessité d'une gouvernance davantage anticipative et appuyée sur des données fiables.

Prévention et lutte contre la fraude

Le Comité a consacré une attention remarquée au dispositif de prévention et de lutte contre la fraude. En particulier, il a souligné la nécessité :

- d'assurer la confidentialité des alertes ;
- de clarifier les responsabilités d'enquête et de traitement ;
- de former régulièrement les personnels ;
- de communiquer sur les standards attendus ;
- de suivre des indicateurs relatifs aux incidents et aux délais de traitement.

Il a pris acte de la volonté de l'Administration de renforcer le mécanisme de signalement, avec le rôle accru désormais dévolu à la DAIE dans la collecte et le traitement des signalements. Il considère cette évolution conforme aux bonnes pratiques en matière d'indépendance et de sécurisation des signalements.

La lutte contre la fraude doit demeurer un pilier essentiel du cadre global d'intégrité de l'OIF. Le Comité se félicite de la révision de la Politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux et attend avec intérêt l'entrée en vigueur de sa version actualisée.

Perspectives 2026

1. Renforcer la maturité du dispositif de gestion des risques

Le Comité attend la poursuite de la structuration du dispositif de gestion des risques, avec une cartographie des risques actualisée, une hiérarchisation claire des expositions majeures et un suivi périodique présenté aux Instances.

2. Consolider la fonction d'audit interne

Le Comité sera attentif à ce que la DAIE dispose durablement des ressources, compétences et outils nécessaires à l'exercice de ses missions d'audit, d'évaluation, de conseil et d'investigation de fraudes.

3. Accélérer la mise en œuvre des actions préconisées

L'ancienneté de certaines actions correctrices appelle une mobilisation renforcée. Le Comité suivra en priorité les actions du management à enjeu élevé ou transversal.

4. Approfondir la culture d'intégrité

Le Comité veillera à l'intégration de la prévention de la fraude, des conflits d'intérêts et des comportements contraires à l'éthique dans les pratiques de gestion, les actions de formation et les dispositifs de contrôle. Il suivra la mise en œuvre de la Politique de prévention et de lutte contre tout acte frauduleux révisée et rappellera que l'intégrité constitue une responsabilité collective à tous les niveaux de l'Organisation.

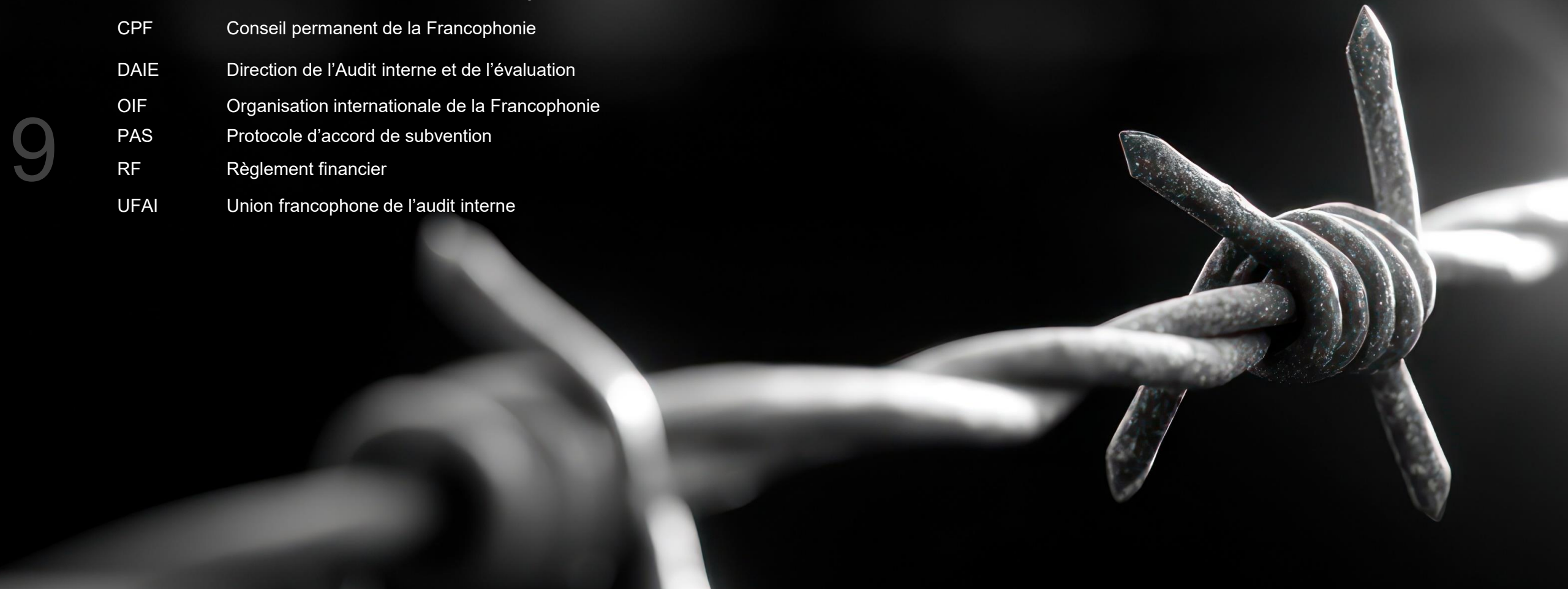
5. Adapter la gouvernance aux risques émergents

Le Comité poursuivra ses efforts afin d'intégrer de manière proactive les risques émergents – notamment ceux liés à l'intelligence artificielle, aux tensions géopolitiques, à la cybersécurité et aux contraintes financières – dans les mécanismes de gouvernance, en vue de renforcer leur caractère prospectif, leur réactivité et leur coordination.



Abréviations et acronymes

CA	Comité d'audit
CAF	Commission administrative et financière
CCP	Commission de coopération et de programmation
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
DAIE	Direction de l'Audit interne et de l'évaluation
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PAS	Protocole d'accord de subvention
RF	Règlement financier
UFAI	Union francophone de l'audit interne





Organisation internationale de la Francophonie
19-21 avenue Bosquet – 75007 PARIS (FRANCE)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 25

@OIFrancophonie
www.francophonie.org